



AGGRACONCEPT
Ingénierie de l'Eau, du Sol et de l'Environnement

L'assainissement au service de l'environnement

Maitre d'ouvrage :

Technique Solaire – Dossier PRAUD01

Adresse : La Ronde – 85670 LA CHAPELLE PALLUAU

*Référent : Technique Solaire, M. LARCENA Guillaume, Chargé de développement grands projets,
07 63 76 37 37*

Synthèse des données naturalistes

Adresse du projet : La Ronde – 85670 LA CHAPELLE PALLUAU

M. PRAUD Olivier

Etude dans le cadre de la construction d'un hangar d'élevage type volière avec
couverture photovoltaïque

AGGRA Concept
11 place de la Liberté
85110 Chantonnay

09 75 65 18 44
contact@aggraconcept.com

Rédactrice : Marianne Le Borgne
Relectrice : Calysse BONAMY

Date de rendu : 2 Décembre 2024
Date de rendu V2 : 4 Décembre 2024
Date de rendu V3 : 13 Janvier 2025

SOMMAIRE

1.	Introduction	4
1.1.	Objet de la consultation.....	4
1.2.	Situation géographique	5
1.3.	Plan cadastral.....	6
1.4.	Définitions des zones d'étude.....	8
2.	Recherches bibliographiques environnementales.....	9
2.1	Usages des sols dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée	9
2.2	Zonages de milieux naturels à enjeux	10
2.3	Trames verte et bleue.....	13
3.	Recherches bibliographiques d'observations d'espèces	16
3.1	Référenciels utilisés	16
3.2	Hiérarchisation des enjeux	18
3.3	Données bibliographiques faune	18
3.3.1	Données ornithologiques.....	19
3.3.2	Données mammalogiques	19
3.3.3	Données herpétologiques.....	20
3.3.4	Données entomologiques.....	21
3.4	Données floristiques	21
3.4.1	Quantité et qualité de données	21
3.4.2	Richesse spécifique	21
4.	Enjeux faunistiques et floristiques.....	23
5.	Mesures compensatoires en phase chantier	25
6.	Annexes	26

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Plan de situation (OSM 1/200 000).....	5
Figure 2 : Plan de situation (OSM 1/100 000).....	6
Figure 3 : Vue aérienne de la zone d’implantation du projet dans son environnement (Google Maps 1/2 500)	6
Figure 4 : Extrait du plan cadastral des parcelles concernées par le projet (Cadastre.gouv 1/2000).....	7
Figure 5 : Usage des sols au sein de l’aire d’étude éloignée du projet (Corine Land Cover, 2018)	9
Figure 6 : Zonage des milieux naturels à enjeux autour du projet (INPN)	11
Figure 7: Inventaire des milieux potentiellement humides au 1/5 000 ^{ème} (SIG Zones humides, AGGRA Concept) 13	
Figure 8 : Ruisseaux et zones hydrographiques autour du projet au 1/20 000 [DDTM85, AGGRA Concept].....	14
Figure 9 : Enjeux trames verte et bleue autour du site du projet [SIGloire, AGGRA Concept]	15
Figure 10 : Photographies du site du projet [AGGRA Concept, 30/10/2024].....	15
Figure 11: Protocole de hiérarchisation des enjeux [AGGRA Concept].....	18

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des zonages des milieux naturels à enjeux	10
Tableau 2 : Extrait de la liste des espèces ornithologiques patrimoniales et synthèse de leurs enjeux réglementaires	19
Tableau 3 : Liste complète des espèces de mammifères et synthèse de leurs enjeux réglementaires	20
Tableau 4 : Liste complète des espèces d’amphibiens et synthèse de leurs enjeux réglementaires	20
Tableau 5 : Liste complète des espèces de reptiles et synthèse de leurs enjeux réglementaires.....	20
Tableau 6 : Liste complète des espèces d’insectes et synthèse de leurs enjeux réglementaires	21
Tableau 7 : Extrait de la liste des espèces florales et enjeux dans la commune étudiée	22
Tableau 8 : Synthèse des enjeux.....	24

1. INTRODUCTION

1.1. OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre d'un projet de création d'un hangar d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque sur la commune de la Chapelle-Palluau, le bureau d'études AGGRA Concept a été sollicité pour réaliser une expertise naturaliste afin de préciser les connaissances relatives à la faune et à la flore sur le site du projet.

Les objectifs de cette expertise sont :

- D'établir une liste des espèces faunistiques et floristiques en vue d'identifier les espèces fréquentant le site ;
- De définir les enjeux écologiques potentiels de la zone afin de mettre en évidence les éventuelles problématiques liées aux aspects faune et flore.

Pour y parvenir, les missions réalisées sont les suivantes :

- Bilan des ressources bibliographiques (extraction de bases de données existantes) ;
- Synthèse des statuts et évaluation des potentialités du site en termes d'enjeux écologiques.

Plusieurs membres de l'équipe d'AGGRA Concept ont participé à ce projet :

- Marianne LE BORGNE (synthèse bibliographique, cartographie, rédaction).
- Calysse BONAMY (relecture).

Avertissement

Nous soulignons le fait que cette étude est une synthèse des données naturalistes qui ont pu être collectées. Conduit pour le terrain à l'aide d'éléments bibliographiques, ce rapport a pour visée d'identifier les enjeux écologiques potentiels.

Il ne constitue pas un diagnostic écologique précis mais pointe les sensibilités écologiques potentielles liées au projet.

1.2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La zone d'étude, d'une superficie d'environ 4 ha, prévue pour la construction d'un hangar d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque, sur une parcelle actuellement agricole. Le projet est localisé sur la commune de la Chapelle-Palluau (85670) dans le département de la Vendée. La commune de la Chapelle-Palluau est catégorisée rurale à habitat dispersé (selon l'INSEE) en grande partie constituée de terres agricoles et de zones agricoles hétérogènes. La commune de la Chapelle-Palluau est située au Nord-Ouest de la Vendée à environ 15 km de La Roche-sur-Yon. Elle est délimitée au Sud par le fleuve côtier, la Vie.

Ce projet consiste à créer une volière photovoltaïque d'une emprise au sol de plus de 15 000 m².

Ce projet d'aménagement consiste à augmenter les surfaces d'élevage déjà existantes sur le site du projet. Le projet prévoit la construction d'hangars d'élevage de type volière d'une emprise au sol de 15 608 m² (avec une surface utile de 26 372 m²) et un bâtiment de rattrapage de 240 m². Le bâtiment existant au nord de la parcelle sera conservé, tandis que l'abris au sud sera démoli. Un chemin d'accès faisait le pourtour de la volière sera également créé.

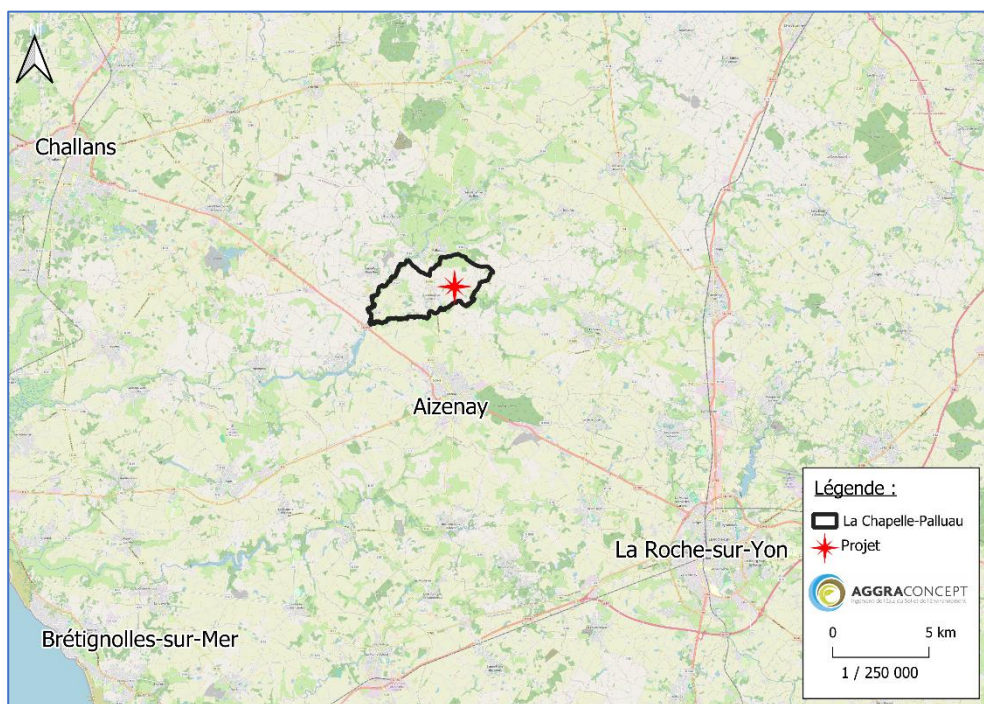


Figure 1 : Plan de situation (OSM 1/200 000)

Le département de la Vendée dispose d'un Schéma départemental des espaces naturels sensibles approuvé par délibération le 25 septembre 2020, document recensant les paysages et écosystèmes sensibles du département. La commune de la Chapelle-Palluau n'est pas recensée dans ce document. La commune comprenant 93,5 % de territoires agricoles ne présentent pas d'espace naturel remarquable notifié. Le fleuve côtier la Vie qui délimite la commune au Sud, est un cours d'eau de 62,3 km prenant sa source à Bellevigny (85) et se jetant dans l'océan Atlantique à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85). Le site du projet est localisé sur le bassin versant de La Vie de sa source à la Petite Boulogne (non comprise) et sur la masse d'eau souterraine Vie-Jaunay (FRGG028). Un bras du cours d'eau se trouve à la limite Ouest du site du projet. Les eaux pluviales seront gérées à l'échelle du site en accord avec la réglementation en vigueur ainsi le projet n'aura aucun impact sur la qualité des eaux de surface ou des eaux souterraines.

Synthèse des données naturalistes

PRAUD01 – LA CHAPELLE PALLUAU (85)

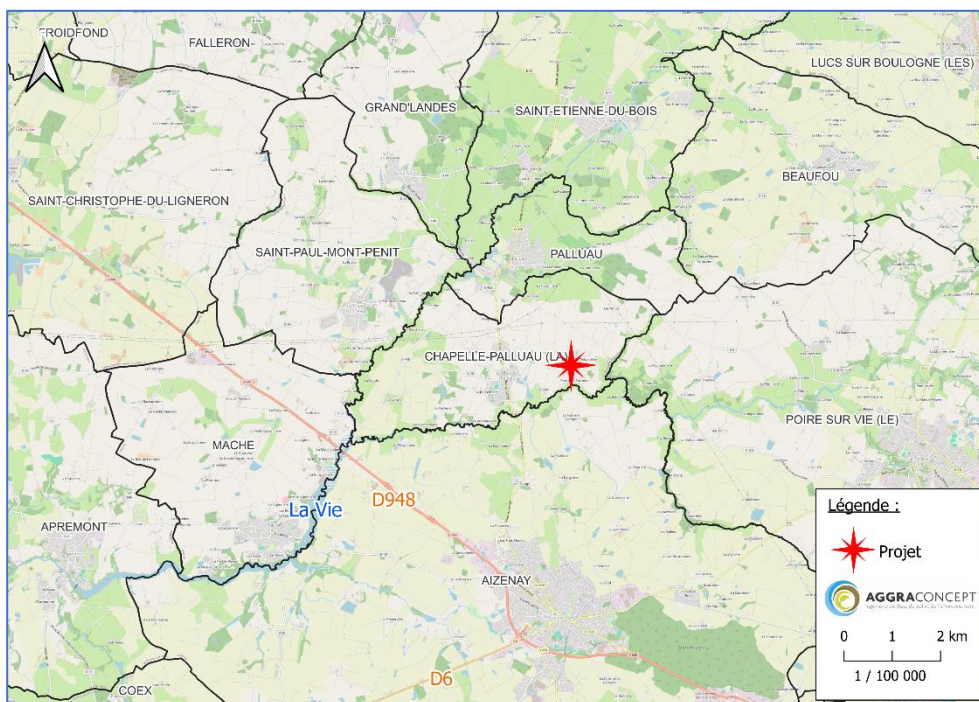


Figure 2 : Plan de situation (OSM 1/100 000)



Figure 3 : Vue aérienne de la zone d'implantation du projet dans son environnement (Google Maps 1/2 500)

1.3. PLAN CADASTRAL

Le terrain du projet est actuellement occupé par des terres agricoles en partie exploitées sur la commune de la Chapelle-Palluaud. Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont section ZH n 37, 39, 40 et 364, représentant une surface totale de 39 862 m². Le projet d'hangars d'élevage type volière aura une emprise au sol de 15 608 m² pour une surface utile de 26 732 m². Le projet prévoit de plus la construction d'un bâtiment de rattrapage et de stockage de 240 m².

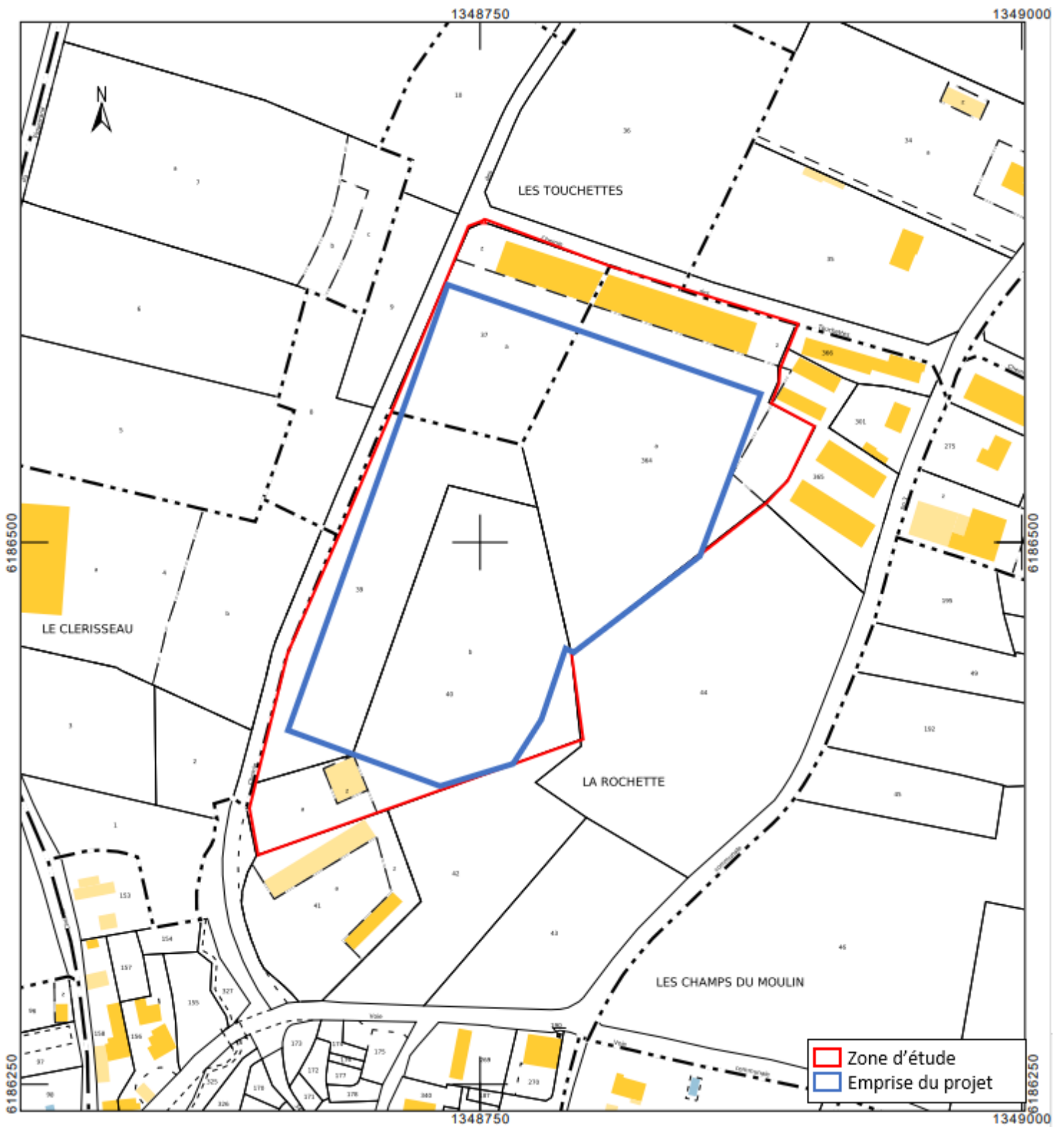


Figure 4 : Extrait du plan cadastral des parcelles concernées par le projet (Cadastre.gouv 1/2000)

1.4. DEFINITIONS DES ZONES D'ETUDE

Dans le cadre du projet de construction de la volière photovoltaïque, plusieurs échelles de réflexion ont été utilisées pour l'analyse en fonction des données bibliographiques disponibles en vue de confirmer la présence de certaines espèces et les éventuelles sensibilités écologiques.

Recueil bibliographique :

- Périmètre bibliographique pour le zonage des milieux naturels : en vue du contexte réglementaire du secteur, une aire constituée d'un rayon de 5 km autour de la zone du projet a été prise en compte pour le recueil des zones comprenant une délimitation du patrimoine naturel.
- Périmètre bibliographique d'observation des espèces : il s'agit d'une zone intégrant les données disponibles pour la commune de la Chapelle-Palluau.

2. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES ENVIRONNEMENTALES

2.1 USAGES DES SOLS DANS LE PERIMETRE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

La zone d'implémentation du projet s'inscrit dans un paysage agricole.

Selon la nomenclature Corine Land Cover, la surface du projet est située dans la catégorie « Systèmes cultureux et parcellaires complexes ». La nature pédologique indique la présence de sols des versants des vallées sillonnant le granite dur ou peu altéré prolongeant le sillon de Bretagne, occupés par le bocage ; peu épais ou épaissis, sable-argilo-limoneux ou limon sablo-argileux, naturellement acides (majoritairement des brunisols).

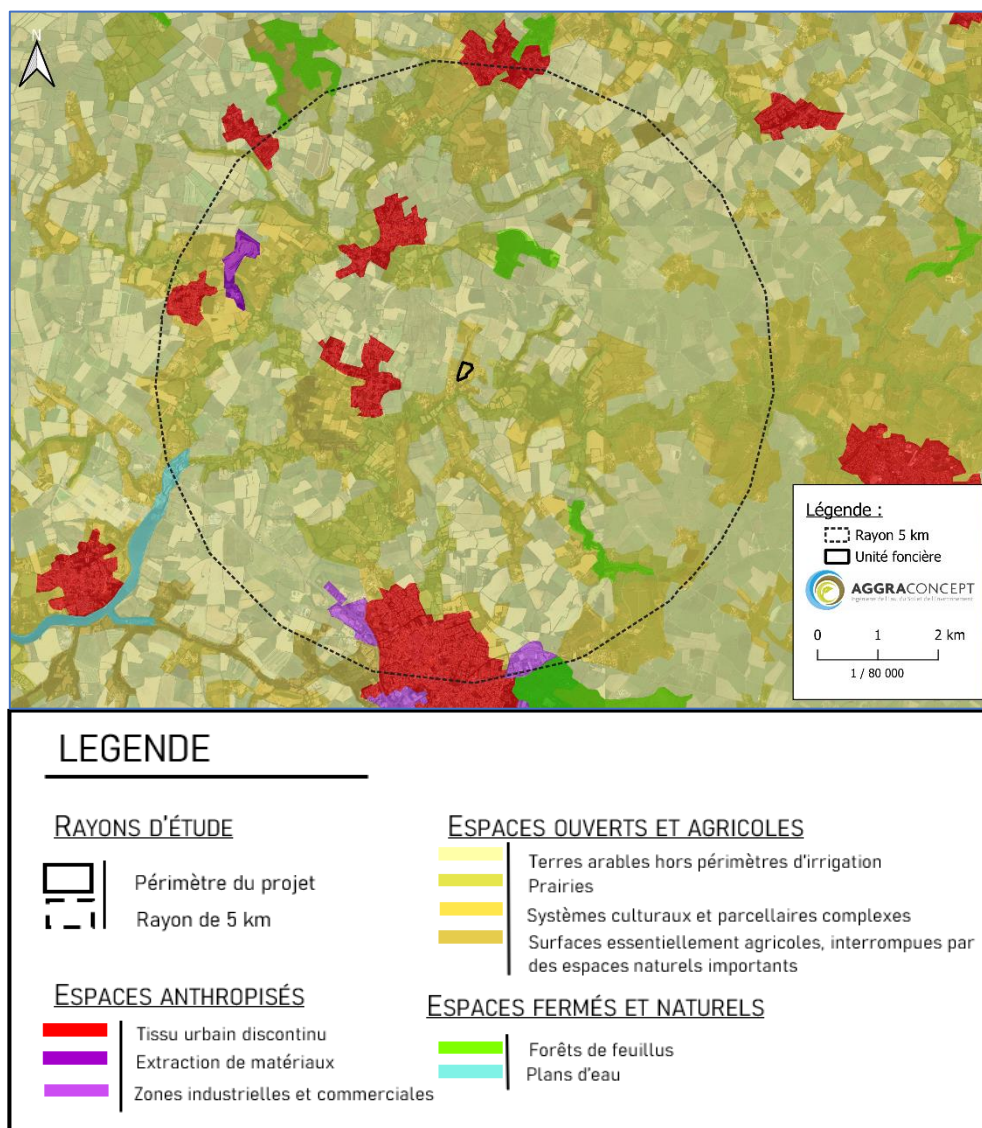


Figure 5 : Usage des sols au sein de l'aire d'étude éloignée du projet (Corine Land Cover, 2018)

2.2 ZONAGES DE MILIEUX NATURELS A ENJEUX

Le zonage des milieux naturels correspond aux secteurs où l'administration, à l'échelle européenne ou nationale, ou un organisme spécialisé dans la protection du patrimoine naturel via la maîtrise foncière, exerce un rôle pour la préservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. À ce titre, plusieurs types de protections peuvent être distingués :

- **Périmètre de protection** : il s'agit de zones protégées strictement ou réglementairement contrainte, au titre de la législation en vigueur (APB, APH, Réserves naturelles, parcs nationaux).
- **Périmètre de concertation et de convention** : ces périmètres sont gérés (et financés) dans le cadre d'une convention collective entre plusieurs membres du territoire ou d'entités juridiques. Le réseau le plus développé dans ce fonctionnement conventionnel est Natura 2000 (ZSC dont SIC découlant de la Directive de l'UE 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore » et ZPS découlant de la Directive de l'UE 2009/147/CE dite « Oiseaux »). D'autres entités de ce même genre existent cependant (réserves intégrales de parcs nationaux et réserves de biosphères notamment).
- **Périmètre d'inventaire** : ces zonages correspondent à des périmètres qui ont fait état d'un inventaire du patrimoine naturel et qui justifient de fonctionnalités « écologiquement intéressantes ». Sous l'égide du ministère de l'Environnement, ils contribuent à la connaissance du patrimoine naturel national. Ils ne présentent pas de statuts de protection, mais peuvent conduire à réglementer l'occupation du sol et sont la traduction de la prise en compte des enjeux écologiques dans les documents d'urbanisme. Le plus connu des réseaux de connaissance du patrimoine naturel est le dispositif ZNIEFF qui se décline en deux catégories :
 - Les ZNIEFF de type I recensent les secteurs de très grande richesse patrimoniale (milieux rares ou très représentatifs, espèces protégées...) et sont souvent de superficie limitée.
 - Les ZNIEFF de type II définissent les ensembles naturels homogènes dont la richesse écologique est remarquable. Elles sont souvent de superficie assez importante.
- **Périmètre de maîtrise foncière** : ces territoires correspondent à des secteurs acquis par des structures associatives dans le but de gérer et de protéger des espaces naturels. La plupart de ces structures (CEN, Conservatoire du littoral) sont impliquées dans le déploiement des politiques publiques en matière de préservation des ressources naturelles et peuvent être amenés indirectement, à ce titre, à réglementer l'espace naturel.

D'après les données des différents zonages de milieux naturels, **le périmètre du projet ne fait l'objet d'aucune protection directe au titre de la législation sur les milieux naturels**. Cependant, plusieurs de ces entités sont présentes à proximité de la zone du projet, au sein de l'aire d'étude éloignée (AEE). La description de l'ensemble de ces zonages, ainsi que leur localisation sont répertoriées ci-dessous.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des zonages des milieux naturels à enjeux

Type de périmètre	Nom	Taille et distance vis-à-vis du projet		Enjeux
Zonages de protection				
ZNIEFF de type II	Vallée de la Vie et de la Micherie entre la Chapelle-Palluau et le Poiré-sur-Vie (ID : 520616297)	476 ha	80 m	Flore et Mammifères
ZNIEFF de type II	Vallée de la Vie du lac de barrage à Dolbeau (ID : 520015213)	612 ha	3,7 km	Flore, Mammifères et Oiseaux
ZNIEFF de type II	Forêt d’Aizenay (ID 520015212)	433 ha	4,9 km	Oiseaux

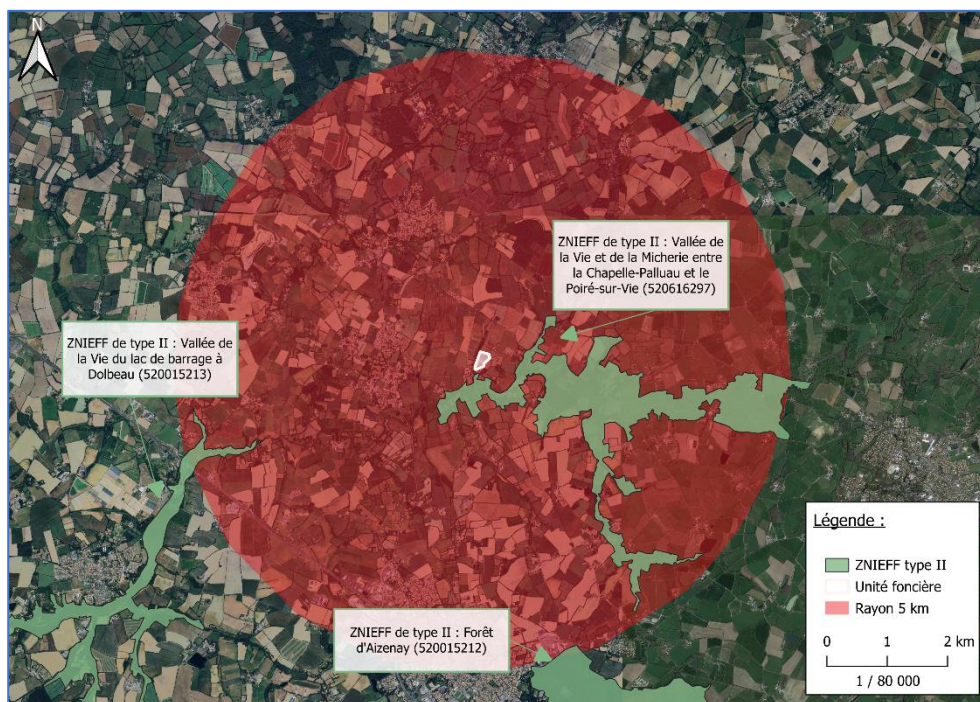


Figure 6 : Zonage des milieux naturels à enjeux autour du projet (INPN)

ZNIEFF de type II : Vallée de la Vie et de la Micherie entre la Chapelle-Palluau et le Poiré-sur-Vie (ID : 520616297)

Cette zone, constituée d'une partie de la vallée de la Vie, encore relativement bien conservée malgré la proximité de cultures et élevages intensifs, est intéressante notamment pour l'ensemble de pâtures et de fauches plus ou moins humides.

Les prairies inondables de fond de vallée, ainsi que le bocage proche abritent de nombreuses espèces typiques des zones humides.

Cette ZNIEFF comporte la présence de nombreuses espèces animales à enjeux telle la loutre, la genette, le martin-pêcheur, la bergeronnette des ruisseaux, des libelles remarquables (*Cordulegaster boltanii* et *Cordulia aenea*) et le grand capricorne. De plus, l'Osmonde royale, fougère protégée en Vendée, est également présente sur son territoire.

Le milieu subit une intense pression agricole (amendement des prairies, mises en culture, créations de retenues agricoles).

L'intérêt faunistique et floristique de cette ZNIEFF est articulé autour de la Vie et de ses coteaux boisés. Etant donné le caractère agricole du site d'étude, les habitats et les espèces qui leur sont associés semblent peu liés aux milieux qui peuvent être retrouvés sur cette zone.

ZNIEFF de type II : La Vallée de la Vie du lac de barrage à Dolbeau (ID : 520015213)

Cette zone comprend toute la vallée de la Vie entre la retenue de barrage et les rives inondables de Saint-Maixent. La forte artificialisation due à l'agriculture intensive et le caractère peu encaissé de la vallée, n'empêche pas la rivière de jouer sa fonction de corridor écologique.

La retenue de barrage et les affluents qui s'y jettent sont favorables, lors des exondations temporaires (lâchers de barrages), à de nombreux limicoles et grands échassiers qui viennent s'y nourrir (Chevaliers, Vanneaux, Courlis, ...). Le site peut être très attractif lors des migrations d'automne. Laridés et canards profitent notamment de la série d'étangs sur les affluents de la rive gauche à hauteur de Maché. Les coteaux, les affleurements rocheux et les landes sèches demandent à être mieux prospectées, mais une fougère rare est d'ores-et-déjà connue sur la rive droite de la Vie (*Asplenium obovatum lanceolatum*).

Plus en aval (après Apremont), les ruissellements des bas de coteaux ont permis l'installation de *Chrysosplenium oppositifolium*, petite plante rare dans la région (Voir ZNIEFF de type 1).

Chiroptères et Loutre d'Europe fréquentent l'ensemble de la Vallée.

Etant donné la prédominance aquatique dans l'intérêt de la classification de cette ZNIEFF, les enjeux liés à ces milieux naturels et leurs espèces associées semblent peu liés aux milieux qui peuvent être retrouvés sur la zone du projet. De plus, les haies périphériques présentant potentiellement des corridors écologiques pour la petite faune seront conservées et densifiées avec la plantation de végétation à l'Ouest de la parcelle.

ZNIEFF de type II : Forêt d'Aizenay (ID : 520015212)

Cette ZNIEFF occupe le territoire de la forêt d'Aizenay, chênaie acidiphile typique, contient également des zones de conifères plantés, ainsi que quelques surfaces de landes à bruyère et des étangs.

Une partie de la forêt a été endommagée par la tempête de 1999, mais ceci peut-être favorable aux espèces affectionnant les clairières (Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin).

Le principal intérêt de cette forêt est dû à la présence de nombreux oiseaux nicheurs (outre les 2 précédents, notons aussi l'Autour des Palombes et le Faucon hobereau), mais également à la présence des landes atlantiques à Bruyère ciliée, Genêt d'Angleterre et Lobélie brûlante. La Gratiolle officinale, protégée en France, a été notée en 1999.

La construction de la route à 4 voies reliant Aizenay à la Roche-sur-Yon a coupé le massif en deux entités isolées l'une de l'autre. Les activités humaines présentes sur le site sont la sylviculture, la chasse et l'activité touristique et de loisirs.

L'intérêt de cette ZNIEFF réside dans la présence de nombreux oiseaux nicheurs remarquables trouvant refuge dans cette chênaie. Cette forêt, en plus de constituer un habitat pour les populations animales et végétales, permet de protéger le milieu physique en limitant le phénomène d'érosion des sols. La zone du projet concerne des parcelles utilisées pour l'agriculture avec des terres remaniées empêchant la présence d'une végétation spontanée d'intérêt potentiel. De plus, le caractère de corridor écologique ne concerne pas directement le site d'étude au vu de la distance avec la ZNIEFF.

2.3 TRAMES VERTE ET BLEUE

Cours d'eau et milieu humide (trame bleue)

D'après l'article L211-7-1 du Code de l'environnement, on entend par milieu humide, « tout terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Ces zones fournissent de nombreux services en termes de filtration et d'épuration de l'eau et sont des zones tampons lors de certaines crues. De nombreuses espèces végétales et animales sont également inféodées à ces milieux, et peuvent présenter des sensibilités importantes lorsque ceux-ci sont fragmentés. À ce titre et en raison du caractère stratégique des services rendus par les zones humides, leur « préservation » et leur « gestion durable » sont considérées comme « d'intérêt général » (article L.211-1-1 du code de l'Environnement).

D'après le zonage de pré-localisation du Laboratoire des sciences du sol (UMR 1069 SAS INRA - Agrocampus Ouest), **les parcelles étudiées semblent être en dehors des zones potentiellement humides à l'exception de potentielles zones humides en bordure extrême ouest du site à proximité du cours d'eau.**



Figure 7: Inventaire des milieux potentiellement humides au 1/5 000^{ème} (SIG Zones humides, AGGRA Concept)

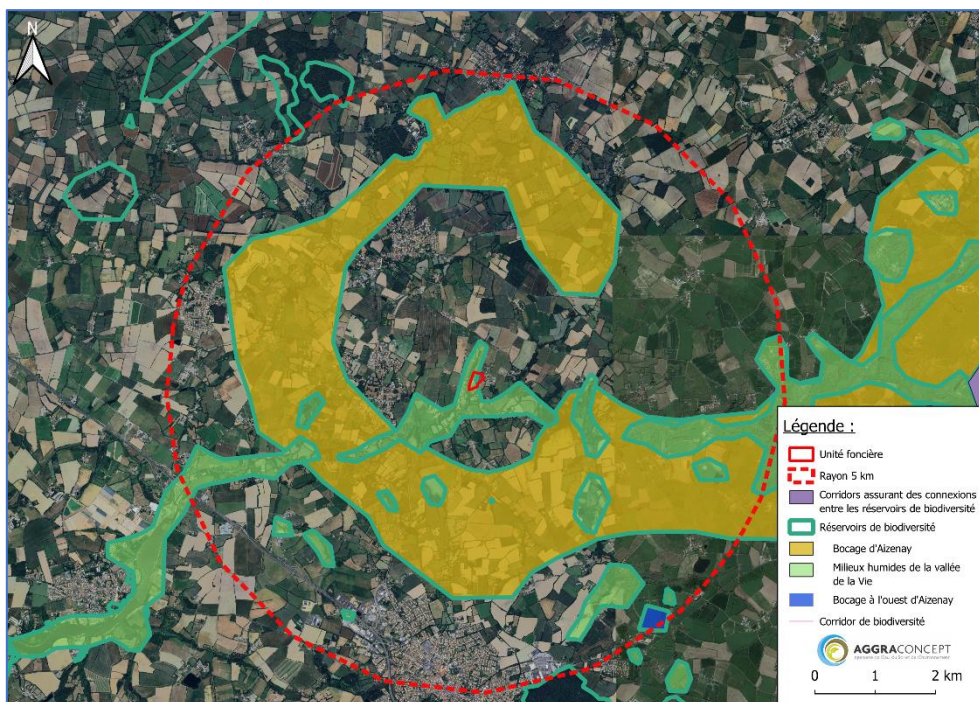
La zone du projet est située sur la zone hydrographique : « **La Vie de sa source à la Petite Boulogne (non comprise)** ». Le projet est situé à proximité d'un cours d'eau non identifié (en bordure ouest). Un chemin sépare le cours d'eau des parcelles du projet. Les parcelles du projet ne sont traversées par aucun cours d'eau.



Corridors biologiques terrestres (trame verte)

Les corridors biologiques terrestres sont des réseaux naturels continus permettant la circulation et la dispersion d'espèces animales et végétales, sensibles à la fragmentation des habitats. Leur préservation est considérée comme un enjeu national. Le maintien de ces continuités écologiques vise donc à maintenir un réseau cohérent pour répondre à l'enjeu de préservation des espèces et des habitats sensibles à cette fragmentation.

Dans le contexte relativement agricole des environs, il est important de noter que le projet se situe en partie au sein d'un réservoir de biodiversité identifié par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) des Pays de la Loire. Ce réservoir est nommé « **Milieux humides de la Vallée de la Vie** » (FR52R065) et s'étend sur presque 2 393 ha entre la commune de Belleville-sur-Vie et Saint-Maixent-sur-Vie. En revanche, aucun corridor écologique identifié par le SRCE n'est localisé à proximité du site du projet. Cette absence de corridor peut s'expliquer par la présence du corridor de biodiversité « Bocage d'Aizenay » formant une continuité avec le réservoir étudié.



Enjeux trames verte et bleue pour le site

La localisation du projet au sein d'un réservoir de biodiversité, ainsi que sa proximité avec d'autres réservoirs recensés dans le cadre du SRCE, souligne la nécessité d'une vigilance particulière lors des travaux. De plus, il est important de noter que l'utilisation du site par des terres agricoles génère déjà des perturbations pour les espèces locales. Cependant, malgré l'utilisation potentielle du site du projet par plusieurs espèces, il est essentiel de rappeler que le projet prévoit la conservation des haies en lisières du site qui représentent l'intérêt majeur des parcelles étudiées, il semble peu probable que des espèces utilisent les terres agricoles comme lieu de reproduction ou réservoir de nourriture.



Figure 10 : Photographies du site du projet [AGGRA Concept, 30/10/2024]

Par conséquent, le projet ne semble pas présenter un impact potentiel majeur sur ces zones.

Dans ce contexte, les enjeux liés à la trame verte et bleue peuvent être considérés comme modérés.

3. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES D'OBSERVATIONS D'ESPECES

3.1 REFERNCIELS UTILISES

L'analyse bibliographique consiste à rechercher dans les documents de références disponibles, les informations qui auraient un caractère d'inventaire, patrimonial et/ou réglementaire au niveau des espèces ou des habitats inventoriés pour le périmètre étudié. Afin de déterminer les enjeux écologiques potentiels sur la zone d'étude, la méthodologie utilisée s'est basée sur une collecte des données bibliographiques disponibles sur plusieurs plateformes de consultations de données naturalistes d'ordre nationales et régionales.

Pour ce faire, l'ensemble des données disponibles pour la commune d'Apremont ont été extraites. Seules les données des dix dernières années (période 2014-2024) ont été prises en compte dans la synthèse naturaliste. Pour évaluer au mieux les enjeux écologiques, plusieurs statuts réglementaires et/ou de conservation ont été utilisés. Ceux-ci sont répertoriés dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES RÉFÉRENCIELS UTILISÉS	
STATUTS RÉGLEMENTAIRES	
<u>Les textes européens</u>	
➤ Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ; ➤ Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.	
<u>Les textes nationaux</u>	
➤ Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 23 mai 2013 - Art. 1, mis à jour le 08 juin 2013 ; ➤ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié par l'arrêté du 21 juillet 2015 - Art. 1, mis à jour le 29 juillet 2015 ; ➤ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié par l'arrêté du 1er mars 2019 - Art. 2, mis à jour le 17 mars 2019 ; ➤ Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; ➤ Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, mis à jour au 06 mai 2007.	
<u>Les textes régionaux</u>	
➤ Arrêté du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale, mis à jour le 6 mars 1993	

STATUTS DE CONSERVATION

Listes rouges nationales

- La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre « **Flore vasculaire** de France métropolitaine » (UICN, MNHN, FCBN, AFB, 2018) ;
- La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre « **Oiseaux** de France métropolitaine » (UICN, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) ;
- La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre « **Mammifères** de France métropolitaine » (UICN, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017) ;
- La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre « **Reptiles et Amphibiens** de France métropolitaine » (UICN, MNHN & SHF, 2015) ;
- La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre « **Papillons** de jour de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014) ;
- La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre « **Libellules** de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016) ;

Listes rouges régionales

- Liste rouge régionale des **odonates** des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, CEN Pays de la Loire, GNLA, URCPIE Pays de la Loire, Cherpitel et al 2021) ;
- Liste rouge régionale des **rhopalocères** et des Zygènes des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, LPO Pays de la Loire, ETL, GRECIA, GIRAZ, GNLA, URCPIE, Chevreau et al, 2021) ;
- Liste rouge régionale des orthoptères des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, CEN Pays de la Loire, LPO Pays de la Loire, GNLA et URCPIE, 2023) ;
- Liste rouge régionale des **oiseaux nicheurs** des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2020) ;
- Liste rouge régionale des **amphibien et reptiles** des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2021) ;
- Liste rouge régionale des **mammifères continentaux** des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2020) ;
- Liste rouge régionale de la **flore vasculaire** des Pays de la Loire (CBN de Brest, Dortel *et al.*, 2015).

STATUTS COMPLÉMENTAIRES

Les espèces patrimoniales

- Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la **flore** en région Pays de la Loire (CSRPN, 2018)
- Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la **faune** en Pays de la Loire (CSRPN, 2018)

3.2 HIERARCHISATION DES ENJEUX

Comme évoqué précédemment, les enjeux écologiques des plantes vasculaires et de la faune se fondent en premier lieu sur leurs statuts réglementaires et de menaces. C'est pour cette raison que pour chaque groupe taxonomique, une comparaison des différents statuts réglementaires existants a été effectuée, dans le but de hiérarchiser les enjeux spécifiques pour chaque espèce. Pour parvenir à une note qui détermine un enjeu pour chaque espèce, les réglementations et les dispositions relatives aux périmètres d'inventaires ont été utilisées pour établir un diagnostic de l'enjeu de conservation régionale (et donc local) pour chaque espèce.

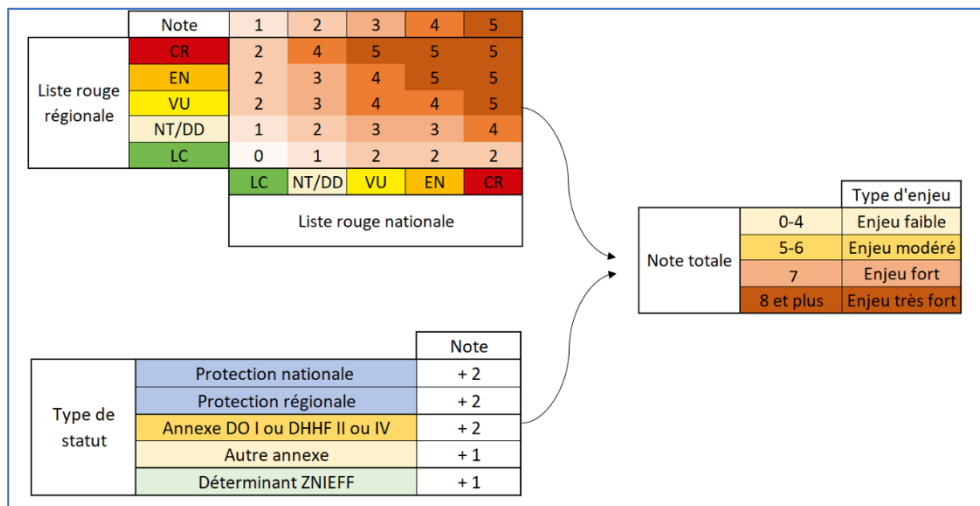


Figure 11: Protocole de hiérarchisation des enjeux [AGGRA Concept]

3.3 DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES FAUNE

Les données bibliographiques présentées dans la suite du document sont issues de la base de données de la LPO Vendée (faune-vendee.org), de la base de données OpenObs de l'INPN et des inventaires fait dans le cadre de création des ZNIEFF. Les bases de données sont majoritairement remplies par un réseau de bénévoles ainsi que par des permanents. Il s'agit de données récoltées de manière aléatoire (issues d'observations ponctuelles) et de données récoltées de façon plus régulière et/ou systémique dans le cadre de suivi protocolé ou d'expertise pour des projets d'aménagement ou de protection. La méthodologie de récolte de données est donc hétérogène.

L'extraction des données a été réalisée sur la commune de la Chapelle-Palluau. Seules les 10 dernières années ont été sélectionnées, soit une période allant de 2014 à 2024 sauf dans le cas des inventaires Natura 2000 où la donnée a été gardée même si moins récente.

En raison des différentes méthodes d'acquisition de données, la pression d'observation sur la zone est plutôt hétérogène. Il faut donc considérer les éléments qui suivent comme potentiellement incomplets.

3.3.1 DONNEES ORNITHOLOGIQUES

Richesse spécifique

Sur les dix dernières années, un total de 103 espèces différentes a été observé sur la commune. Quatre de ces espèces présentent un enjeu réglementaire pouvant être évalué comme très fort, la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) qui fréquente les zones humides dulçaquicoles mais également les milieux saumâtres quand ils sont riches en proies alimentaires. La Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) qui est en danger critique à une échelle régionale, habitant les marais et les zones inondées de faible profondeur. La Spatule blanche (*Platalea leucorodia*), se localisant dans les marais côtiers et les plaines alluviales. Le Milan royal (*Milvus milvus*), rapace nichant dans les bosquets d'arbres élevés ou dans le bocage.

Une espèce, le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), est classé comme espèce à enjeu fort. Ce passereau est forestier, spécialiste des milieux boisés qui comportent un sous-bois dense.

17 autres espèces d'oiseaux peuvent être catégorisées à enjeu modéré.

Tableau 2 : Extrait de la liste des espèces ornithologiques patrimoniales et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection			Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR nationale nicheurs	LR nationale hivernants	LR nationale migrateurs	LR régionale (nicheurs)	Protection nationale	Protection régionale	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF	
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	CR	DD	NA	CR	-	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	Enjeu très fort
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	VU	LC	NA	CR	-	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	Enjeu très fort
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	NT	VU	NA	VU	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu très fort
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	VU	VU	NA	-	Article 3	-	Annexe I	-	Enjeu très fort
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU	NA	-	EN	Article 3	-	-	OUI	Enjeu fort
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	VU	NA	NA	EN	Article 3	-	-	-	Enjeu modéré
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	LC	LC	NA	VU	Article 3	-	Annexe II/2	-	Enjeu modéré
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	VU	-	NA	NT	Article 3	-	-	-	Enjeu modéré
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	Enjeu modéré
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	VU	-	NA	NT	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu modéré
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	-	NA	NT	Article 3	-	Annexe I	-	Enjeu modéré
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	VU	DD	NA	-	Article 3	-	-	OUI	Enjeu modéré
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NT	-	DD	VU	Article 3	-	-	OUI	Enjeu modéré
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	NA	-	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu modéré
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	NT	NA	-	NT	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu modéré
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu modéré
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	LC	-	-	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu modéré
<i>Elanus caeruleus</i>	Élanion blanc	VU	-	NA	NA	Article 3	-	Annexe I	-	Enjeu modéré
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	VU	-	DD	-	Article 3	-	-	-	Enjeu modéré
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	VU	NA	-	LC	Article 3	-	Annexe I	-	Enjeu modéré
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu modéré
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC	NA	-	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu modéré

La liste complète des espèces d'avifaune recensées sur la commune de la Chapelle-Palluau est disponible en Annexe 2.

3.3.2 DONNEES MAMMALOGIQUES

Sur les dix dernières années, un total de 10 espèces a été observé sur la commune. Au sein de la zone d'étude, aucune espèce de présente de statut de conservation précaire. L'espèce avec l'enjeu le plus élevé est la Genette commune (*Genetta genetta*) bénéficiant d'un classement sur les annexes II et IV de la Directive de l'UE 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore » et étant une espèce déterminante de ZNIEFF.

Les données présentées sont issues des bases de données de la LPO Vendée et de OpenObs et ne permettent pas de connaître les espèces de chiroptères potentiellement présentes sur la commune.

Synthèse des données naturalistes
PRAUD01 – LA CHAPELLE PALLUAU (85)

Tableau 3 : Liste complète des espèces de mammifères et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR nationale	LR régionale	Protection nationale	Protection régionale	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF	
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	LC	LC	Art. 2	-	Annexe V	OUI	Enjeu modéré
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC	LC	Art. 2	-	-	-	Enjeu faible
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	LC	LC	Art. 2	-	-	-	Enjeu faible
<i>Martes foina</i>	Fouine	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA	NA	-	-	-	-	Enjeu faible

3.3.3 DONNEES HERPETOLOGIQUES

Sur les dix dernières années, un total de 5 espèces a été observé sur la commune. Au sein de la zone d'étude, ces espèces se divisent en 2 espèces de reptiles et 3 espèces d'amphibiens. Parmi les reptiles, une espèce, le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) présente une protection nationale et est présent sur la Directive de l'UE 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore ». Parmi les amphibiens, une espèce possède un enjeu réglementaire modéré, apparaissant à l'annexe IV de la Directive de l'UE 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore », étant déterminante de ZNIEFF et étant protégée nationalement via l'article 2.

Tableau 4 : Liste complète des espèces d'amphibiens et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR nationale	LR régionale	Protection nationale	Protection régionale	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF	
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	NT	LC	Article 2	-	Annexe IV	OUI	Enjeu modéré
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	LC	Article 2	-	Annexe IV	-	Enjeu faible
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible

Tableau 5 : Liste complète des espèces de reptiles et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR nationale	LR régionale	Protection nationale	Protection régionale	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF	
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	LC	LC	Article 2	-	Annexe IV	-	Enjeu faible
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	LC	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible

3.3.4 DONNEES ENTOMOLOGIQUES

Sur les dix dernières années, un total de 20 espèces a été observé sur la commune dont 3 odonates, 13 papillons de jour et 2 papillons de nuit. Aucune de ces espèces ne présente un statut de conservation préoccupant.

Tableau 6 : Liste complète des espèces d'insectes et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR nationale	LR régionale	Protection nationale	Protection régionale	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF	
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée (L')	-	-	-	-	Annexe II	-	Enjeu faible
<i>Vanessa atalanta</i>	Atalante (L')	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Papilio machaon</i>	Grand Porte-Queue (Le)	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Aglais io</i>	Oeil-de-Paon (L')	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé (Le)	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Piérade du Nerprun (La)	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Pararge aegeria</i>	Egérie (L')	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Lasiommata megera</i>	Satyre (Le)	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Nymphalis polychloros</i>	Doré (Le)	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Vanessa cardui</i>	Nymphé des Chardons (La)	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Polygonia c-album</i>	Papillon-C (Le)	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Pieris brassicae</i>	Papillon du Chou (Le)	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore (L')	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Colias crocea</i>	Souci (Le)	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Ceriatagrion tenellum</i>	Agrion délicat	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Macroglossum stellatarum</i>	Sphinx du Caille-Lait (Le)	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à sept points	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible

3.4 DONNEES FLORISTIQUES

3.4.1 QUANTITE ET QUALITE DE DONNEES

Les données floristiques présentées dans la suite du document sont issues de la base de données du Conservatoire Botanique de Brest (cbnbrest.fr). Il vise à rassembler, gérer, valider et diffuser les informations sur la biodiversité végétale et fongique produites par les acteurs naturalistes. Assurant un rôle de plateforme "flore - fonge - habitats" en Bretagne et Pays de la Loire, il est animé par les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) et intègre la plupart des spécifications du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP).

L'extraction des données a été réalisée pour la commune de la Chapelle-Pallua.

En raison des différentes méthodes d'acquisition de données, la pression d'observation sur la zone est plutôt hétérogène. Il faut donc considérer les éléments qui suivent comme potentiellement incomplets.

3.4.2 RICHESSE SPECIFIQUE

Sur les dix dernières années, un total de 36 espèces a été observé sur la commune. Aucune d'entre elle ne présente de statut de conservation précaire, ni de statut de protection. Une espèce, le Saule cendré (*Salix cinerea*) est déterminant de ZNIEFF.

Une liste complète de la flore observée sur l'aire d'étude est disponible en Annexe 3 ; seules les plantes bénéficiant d'un statut particulier sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Synthèse des données naturalistes
PRAUD01 – LA CHAPELLE PALLUAU (85)

Tableau 7 : Extrait de la liste des espèces florales et enjeux dans la commune étudiée

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR nationale	LR régionale	Protection nationale	Protection régionale	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF	
Salix cinerea	Saule cendré	-	DD	-	-	-	OUI	Enjeu faible
Bellis perennis	Pâquerette	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Borago officinalis	Bourrache officinale	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Cardamine pratensis	Cressonnette	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Corylus avellana	Avelinier	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Glechoma hederacea	Gléchome lierre	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Hedera helix	Lierre commun	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Euonymus europaeus	Bonnet-d'évêque	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Hypericum androsaemum	Toute-bonne	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Hypericum perforatum	Herbe de la Saint-Jean	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Lathraea clandestina	Lathrée clandestine	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Alliaria petiolata	Alliaire officinale	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Cruciata laevipes	Gaillet croisetie	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Laurus nobilis	Laurier-sauce	LC	-	-	-	-	-	Enjeu faible
Acer pseudoplatanus	Erable faux platane	LC	-	-	-	-	-	Enjeu faible
Cyclamen hederifolium	Cyclamen de Naples	LC	-	-	-	-	-	Enjeu faible
Ficus carica	Figuier	LC	-	-	-	-	-	Enjeu faible
Prunella vulgaris	Herbe Catois	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Lythrum salicaria	Salicaire pourpre	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Malva sylvestris	Mauve sauvage	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Oenanthe crocata	Oenanthe safranée	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Trifolium pratense	Trèfle violet	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Umbilicus rupestris	Ombilic des rochers	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Veronica chamaedrys	Fausse germandrée	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible

4. ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

L'analyse des données bibliographiques pour l'ensemble des taxons a permis de mettre en évidence une richesse hétérogène sur les différents groupes faunistiques et la flore étudiés. Le principal enjeu de la commune de la Chapelle-Palluau réside dans sa richesse avifaunistique avec la présence de plusieurs espèces patrimoniales présentant des statuts de conservation à fort enjeu. Le reste des taxons étudiés ainsi que la flore ne présente pas d'intérêt majeur. Les espèces possédant les enjeux principaux sur la collectivité sont la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), la spatule blanche (*Platalea leucorodia*) et le milan royal (*Milvus milvus*). Dans les autres taxons, les espèces présentant des enjeux à moindre mesure sont la rainette verte (*Hyla arborea*) et la genette commune (*Genetta genetta*).

En ce qui concerne les oiseaux, plusieurs enjeux peuvent être identifiés à l'échelle régionale, avec notamment un cortège d'oiseaux inféodés aux lacustres et fluviaux (*Anas crecca*, *Gallinago gallinago*, *Platalea leucorodia*, *Alcedo atthis*, ...), des cortèges de milieux bocagers (*Chloris chloris*, *Carduelis carduelis*, *Emberiza citrinella*, ...) ainsi que des cortèges de milieux forestiers (*Streptopelia turtur*, *Lanius collurio*, ...). La commune de la Chapelle-Palluau dispose d'une relative richesse avifaunistique avec la présence de plusieurs oiseaux à enjeu très fort dans la région principalement concernant les espèces nicheuses. Il est néanmoins nécessaire de préciser que ces espèces sont principalement liées aux milieux aquatiques ou aux boisements. Le terrain du projet est localisé à proximité d'une exploitation agricole déjà en exploitation. Un petit cours d'eau est localisé en contrebas du site (à l'ouest), un chemin pédestre sépare ces deux espaces. Il est ainsi peu probable que le terrain visé soit un espace de reproduction, de chasse ou de nidification pour ces espèces à enjeu.

Pour les enjeux liés aux reptiles, 2 espèces de reptile ont été recensées sur la commune selon les bases de données étudiées dont une seule présentant un enjeu réglementaire plus élevé, apparaissant dans une annexe de la directive « Habitat-Faune-Flore » : le lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*). Ce lézard est retrouvé dans un grand nombre d'habitats comme les garigues, vignobles ou les falaises continentales. Le site étant utilisé pour l'agriculture et enherbé, cette espèce a peu de risque d'être retrouvée sur la parcelle du projet. Les haies conservées représentent le principal intérêt pour les espèces de reptiles, le projet n'aura que peu d'impact sur les reptiles.

Concernant les enjeux liés aux amphibiens, 3 espèces ont été identifiées avec pour chacune un niveau d'enjeu réglementaire faible. Une seule de ces espèces est déterminante des ZNIEFF : la rainette verte (*Hyla arborea*). Cette espèce est présente au niveau des habitats d'eau douce et eaux de surface continentales. Le projet ne présentant pas de zones en eau, il est peu probable que des espèces d'amphibiens soient présents sur le site du projet. L'enjeu réglementaire est plutôt faible pour les amphibiens sur le site d'étude.

Concernant les enjeux pour les mammifères (hors chiroptères), seule la Genette commune (*Genetta genetta*) comporte un enjeu réglementaire modéré. Ce petit carnivore occupe de nombreux habitats mais semble privilégier les zones chaudes et boisées ou de garrigues. Il est très peu probable que les habitats observés sur site soient utilisés de manière conséquente pour la reproduction, l'alimentation ou le repos de cette espèce. Dans le cadre des mammifères les haies bocagères sont le principal enjeu pour leur protection.

Les enjeux concernant les insectes sont faibles, aucune espèce relevée dans la bibliographie ne présente d'enjeu réglementaire modéré à fort pour le territoire de la Chapelle-Palluau. Ainsi, l'enjeu concernant les insectes est faible sur le terrain étudié.

Finalement, pour la flore, aucune espèce présente dans la bibliographie étudiée ne présente d'enjeu réglementaire modéré ou fort. Le projet concerne une zone de prairie mésotrophe avec une végétation spontanée limitée. La bibliographie ne met pas en évidence de grands enjeux concernant la flore du site du projet.

Considérant les enjeux exposés ci-dessus, le projet présente des impacts qui seront probablement faibles concernant les espèces fréquentant actuellement ou potentiellement le site. Une attention particulière devra être portée aux haies en limite parcellaire du site du projet, qui seront maintenues et renforcées lors des aménagements.

Flore :

Aucune espèce à enjeu sur la commune. L'enjeu semble très faible pour la flore.

Faune

Oiseaux

Plusieurs espèces à enjeu important sont présentes sur la commune de la Chapelle-Palluau. Identification de différents cortèges sur la commune dont ceux avec les enjeux les plus importants concernant les milieux aquatiques et arbustifs. Seuls les cortèges liés aux milieux ouverts peuvent potentiellement être retrouvé sur la parcelle du projet compte tenu de la nature de la parcelle et de sa localisation. L'enjeu concernant l'avifaune sur la parcelle du site semble modéré.

Amphibiens et reptiles

Une espèce à enjeu réglementaire modéré a été inventoriée dans la bibliographie. Cette espèce présente des probabilités faibles à très faibles d'être présente sur le site du projet. Le principal intérêt du site réside dans les haies bocagères périphérique pouvant faire office de corridor écologique.

Mammifères

Aucune espèce à enjeu modéré à fort ne peut potentiellement être présente sur le site du projet. Le site se trouvant entourés par des paysages similaires et le projet préservant les haies bocagères l'enjeu reste faible pour les mammifères.

Insectes

Aucune espèce à enjeu fort ou modéré n'a été inventoriée dans la bibliographie, les enjeux relatifs aux insectes retrouvés sur la commune semblent donc très faibles.

Zonages naturels réglementaires

Trois ZNIEFF à proximité du site du projet, les espèces déterminantes de ces ZNIEFF sont peu susceptibles d'être trouvées sur le site. Le site du projet est présent sur le réservoir de biodiversité « **Milieux humides de la Vallée de la Vie** » (FR52R065). Risque peu élevé de passage sur le site du projet pour les espèces.

Tableau 8 : Synthèse des enjeux

Critère taxon / réglementaire	Niveau de l'enjeu					
	Enjeu très fort	Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu faible	Enjeu très faible	Enjeu nul
Flore						
Flore						
Faune						
Oiseaux						
Amphibiens						
Reptiles						
Mammifères						
Insectes						
Zonages naturels réglementaires						
Zonage réglementaires						
Continuités écologiques						
Synthèse globale						

5. MESURES COMPENSATOIRES EN PHASE CHANTIER

Les travaux, prévus sur une durée de 6 mois, seront menés selon les règles de l'art et les meilleures techniques afin de limiter les incidences sur le milieu récepteur et l'environnement.

Ils sont prévus d'octobre à mars, en dehors des périodes de reproduction de la plupart des espèces animales, en dehors de la période de nidification pour les oiseaux et en dehors de la période de floraison de la plupart des espèces floristiques.

Certaines dispositions seront donc prises afin de limiter la gêne occasionnée pendant le chantier, à savoir et de manière non exhaustive :

- Protection de la qualité des eaux : les périodes de terrassement auront lieu autant que possible dans de bonnes conditions climatiques. La zone de stationnement des engins de chantier sera choisie de façon à minimiser les risques de pollution ponctuelle (déversement d'huile ou carburant). Les engins de chantier seront en parfait état de fonctionnement et ne devront pas être réparés ou révisés sur le site. L'entretien des engins de chantiers devra se réaliser dans l'atelier ou sur des sites appropriés.
- Protection des zones humides : L'emprise du chantier sera réduite au strict minimum par la mise en place d'un balisage préventif au niveau de la zone humide à préserver et des haies présentes aux alentours du site du projet. Elle sera adaptée et limitée aux installations essentielles. Les entreprises de travaux devront avoir à disposition des produits absorbants pour palier une fuite locale d'hydrocarbure. Aucun déversement au milieu naturel ne sera toléré.
- Protection de l'environnement : Un balisage préventif sera réalisé au moment du chantier. Les troncs des arbres à préserver seront protégés (barrières ou madriers plaqués). Une coupe préalable aux travaux sera réalisée en cas de branches basses pouvant gêner la manœuvre des engins de chantier.
- Protection de la qualité de l'air : les dégagements de poussières pendant les travaux de terrassement ne peuvent être complètement éliminés. Cependant, ceux-ci seront limités au maximum au regard de l'envergure du projet d'aménagement et de la faible modification de la topographie du site *via* l'intégration des différents espaces en utilisant les pentes naturelles existantes.
- Limitation du bruit : le bruit lié aux travaux sera limité aux périodes diurnes des jours ouvrables. Les intervenants sont tenus de respecter la réglementation en vigueur concernant les émissions sonores, en particulier en utilisant des engins de chantier présentant une bonne isolation phonique. Il n'y aura pas de chantier de nuit.
- Déchets : Les modalités d'extraction et de réemploi des matériaux de terrassement relèvent directement des dispositions constructives. Le projet ne prévoit pas de modifications sur la typologie du sol. Tous les déchets produits dans le cadre du chantier seront triés et stockés dans des bennes implantées en limite de site, prévues à cet effet, et évacuées par des sociétés spécialisées. Ces conteneurs adaptés seront notamment munis de bacs de rétention pour les produits polluants (hydrocarbures, peintures ...). Il est strictement interdit de brûler les déchets à l'air libre.
- Impact visuel du chantier : le chantier sera conduit et organisé de manière à limiter son impact visuel (enceinte clôturée, déchets stockés dans des bennes, nettoyages fréquents, ...). Le chantier est localisé en zone agricole éloignée des habitations des tiers.
- Sécurité : Une délimitation précise du chantier et des signalisations seront disposées afin de minimiser les risques sur les voies d'accès et notamment aux abords des routes communales et départementales. Dans la même optique, tous les engins de chantier seront formellement identifiables et munis d'une alarme de recul afin d'éviter toute collision.

Les travaux sont prévus dès que l'ensemble des autorisations seront accordées.

Les horaires et les périodes de chantier seront définis et adaptés en concertation avec l'exploitant agricole afin de ne pas perturber son activité mais aussi les riverains afin d'éviter toute nuisance.

6. ANNEXES

ANNEXE 1 : CATEGORIES DE LA LISTE ROUGE DE L'UICN [INPN]

RE : Espèce disparue de France métropolitaine

Espèces menacées de disparition en France métropolitaine :

CR En danger critique

EN En danger

VU Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France métropolitaine est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE : Non évaluée (car (1) espèce présente dans la Liste rouge mondiale mais sous un autre périmètre taxonomique, (2) espèce non confrontée aux critères de la Liste rouge mondiale)

Synthèse des données naturalistes
PRAUD01 – LA CHAPELLE PALLUAU (85)

ANNEXE 2 : AVIFAUNE PRESENTE SUR LA COMMUNE ETUDIEE

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection			Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR nationale nicheurs	LR nationale hivernants	LR nationale migrateurs	LR régionale (nicheurs)	Protection nationale	Protection régionale	Annexes DHFF		
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	CR	DD	NA	CR	-	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	Enjeu très fort
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	VU	LC	NA	CR	-	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	Enjeu très fort
Platalea leucorodia	Spatule blanche	NT	VU	NA	VU	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu très fort
Milvus milvus	Milan royal	VU	VU	NA	-	Article 3	-	Annexe I	-	Enjeu très fort
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	VU	NA	-	EN	Article 3	-	-	OUI	Enjeu fort
Emberiza citrinella	Bruant jaune	VU	NA	NA	EN	Article 3	-	-	-	Enjeu modéré
Larus fuscus	Goéland brun	LC	LC	NA	VU	Article 3	-	Annexe II/2	-	Enjeu modéré
Serinus serinus	Serin cini	VU	-	NA	NT	Article 3	-	-	-	Enjeu modéré
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	Enjeu modéré
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	VU	-	NA	NT	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu modéré
Milvus migrans	Milan noir	LC	-	NA	NT	Article 3	-	Annexe I	-	Enjeu modéré
Anthus pratensis	Pipit farlouse	VU	DD	NA	-	Article 3	-	-	OUI	Enjeu modéré
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	NT	-	DD	VU	Article 3	-	-	OUI	Enjeu modéré
Egretta garzetta	Aigrette garzette	LC	NA	-	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu modéré
Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris	NT	NA	-	NT	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu modéré
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu modéré
Himantopus himantopus	Echasse blanche	LC	-	-	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu modéré
Elanus caeruleus	Élanion blanc	VU	-	NA	NA	Article 3	-	Annexe I	-	Enjeu modéré
Ficedula hypoleuca	Gobemouche noir	VU	-	DD	-	Article 3	-	-	-	Enjeu modéré
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	VU	NA	-	LC	Article 3	-	Annexe I	-	Enjeu modéré
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu modéré
Lullula arborea	Alouette lulu	LC	NA	-	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu modéré
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	NT	NA	DD	EN	-	-	-	-	Enjeu faible
Dendrocygus minor	Pic épeichette	VU	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	VU	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	LC	NA	NT	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Saxicola rubicola	Tarier pâtre	NT	-	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
Hirundo rustica	Hirondelle de cheminée	NT	-	DD	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	NT	-	DD	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse	NT	LC	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	NT	LC	NA	LC	-	-	Annexe II/2	OUI	Enjeu faible
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	NT	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Muscicapa striata	Gobemouche gris	NT	-	DD	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Accipiter gentilis	Autour des palombes	LC	NA	NA	NT	Article 6	-	-	-	Enjeu faible
Sylvia borin	Fauvette des jardins	NT	-	DD	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Ardea alba	Grande Aigrette	NT	LC	-	-	-	-	Annexe I	-	Enjeu faible
Apus apus	Martinet noir	NT	-	DD	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Passer domesticus	Moineau domestique	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Tringa ochropus	Chevalier culblanc	-	NA	LC	-	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Buteo buteo	Buse variable	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Gallinula chloropus	Poule-d'eau	LC	NA	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Fulica atra	Foulque macroule	LC	NA	NA	LC	-	-	Annexe II/1 et III/2	-	Enjeu faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	LC	LC	NA	LC	-	-	Annexe II/1 et III/1	-	Enjeu faible
Picus viridis	Pivert	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Parus major	Mésange charbonnière	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Turdus merula	Merle noir	LC	NA	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	LC	LC	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	LC	-	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Anas platyrhynchos	Canard colvert	LC	LC	NA	LC	-	-	Annexe III/1	-	Enjeu faible
Bubulcus ibis	Pique boeufs	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	LC	-	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Dendrocygus major	Pic épeiche	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Oriolus oriolus	Loriot jaune	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Motacilla alba	Bergeronnette grise	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Garrulus glandarius	Geai des chênes	LC	NA	-	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Corvus corone	Corneille noire	LC	NA	-	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible

Synthèse des données naturalistes
PRAUD01 – LA CHAPELLE PALLUAU (85)

<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	LC	LC	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	-	LC	LC	Article 3	-	Annexe I	-	Enjeu faible
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	LC	-	-	NE	-	-	Annexe II/1 et III/1	-	Enjeu faible
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Aegithalos caudatus</i>	Orite à longue queue	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	-	-	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	NA	-	LC	Article 3	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	-	DD	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	NA	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	-	LC	NA	-	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
<i>Hippolais polyglotta</i>	Petit contrefaisant	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	LC	LC	-	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
<i>Emberiza cirilis</i>	Bruant zizi	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	LC	-	-	-	-	-	Annexe II/1 et III/2	-	Enjeu faible
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	LC	NA	LC	LC	-	-	Annexe II/2	OUI	Enjeu faible
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	LC	-	-	NE	-	-	Annexe II/1 et III/1	-	Enjeu faible
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	LC	NA	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	NA	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	LC	-	DD	LC	Article 3	-	-	OUI	Enjeu faible
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	LC	-	-	DD	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	LC	NA	NA	-	-	-	Annexe I	-	Enjeu faible
<i>Dryobates minor</i>	Pic épeichette	-	-	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	-	-	LC	Article 3	-	Annexe I	-	Enjeu faible
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson des Ardennes	-	DD	NA	-	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	-	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	-	-	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	-	-	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Curruca communis</i>	Fauvette grisette	-	-	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Coloeus monedula</i>	Choucas des tours	-	-	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Columba livia f. domestica</i>	Pigeon biset domestique	-	-	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible

ANNEXE 3 : FLORE PRESENTE SUR LA COMMUNE ETUDIEE

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR nationale	LR régionale	Protection nationale	Protection régionale	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF	
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	-	DD	-	-	-	OUI	Enjeu faible
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Borago officinalis</i>	Bourrache officinale	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Cardamine pratensis</i>	Cressonnette	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Corylus avellana</i>	Avelinier	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Glechoma hederacea</i>	Gléchome lierre	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Hedera helix</i>	Lierre commun	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Euonymus europaeus</i>	Bonnet-d'évêque	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Hypericum androsaemum</i>	Toute-bonne	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Hypericum perforatum</i>	Herbe de la Saint-Jean	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Lathraea clandestina</i>	Lathrée clandestine	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisetie	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier-sauce	LC	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable faux platane	LC	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Cyclamen hederifolium</i>	Cyclamen de Naples	LC	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Ficus carica</i>	Figuier	LC	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Prunella vulgaris</i>	Herbe Catois	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire pourpre	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sauvage	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Oenanthë crocata</i>	Oenanthë safranée	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle violet	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Umbilicus rupestris</i>	Ombilic des rochers	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Veronica chamaedrys</i>	Fausse germandrée	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Mirabilis jalapa</i>	Faux jalape	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Vicia faba</i>	Féverolle	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Juglans regia</i>	Calottier	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Melissa officinalis</i>	Citronnelle	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Phytolacca americana</i>	Laque végétale	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Rhus typhina</i>	Vinaigrier de Virginie	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Taxodium distichum</i>	Cyprés de Louisiane	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Viburnum tinus</i>	Laurentin	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Punica granatum</i>	Grenadier à graines nombreuses	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Baccharis halimifolia</i>	Séneçon en arbre	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Cosmos bipinnatus</i>	Cosmos	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Datura stramonium</i>	Stramoine	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible